

*ble* ou *invincible* : *vincible*, quand elle est le résultat d'une négligence volontaire et, par suite, facile à corriger ; *invincible*, quand on ne la soupçonne nullement, et par conséquent, qu'on ne peut s'en délivrer.

Parmi les diverses variétés de consciences fausses, deux ont reçu des noms particuliers : c'est la conscience *relâchée* et la conscience *scrupuleuse*.

La *conscience relâchée* est celle qui, sur de futiles raisons, regarde comme permis ce qui ne l'est pas, ou comme défendu sous peine de péché véniel ce qui est défendu sous peine de péché mortel.

La *conscience scrupuleuse* commet une erreur tout opposée à la précédente. S'appuyant sur de vains motifs, elle regarde comme défendu ce qui est licite, comme mortel ce qui est véniel.

Considérée par rapport à nous-mêmes, la conscience est *certaine* ou *douteuse*.

La *conscience certaine* est celle qui se prononce sur la moralité d'une action, sans crainte raisonnable de se tromper.

La *conscience douteuse* est celle qui hésite, qui reste en suspens sur la bonté ou la malice d'une action.

De ces deux dernières sortes de consciences, la conscience *certaine* ou *qui se croit certaine* doit évidemment être considérée comme la règle de nos actes. On lui appliquera les deux principes suivants.

S'agit-il d'une conscience *certaine* ou *qui se croit certaine* ? — Dans ce cas, comme la conscience certaine est la règle de nos actes il y a lieu d'appliquer les deux principes suivants :

*Il n'est jamais permis d'agir contre une conscience certaine, fût-elle fausse*, c'est-à-dire : de faire ce que cette conscience défend, ou d'omettre ce qu'elle prescrit. Cette conduite serait un péché.

L'Écriture le dit expressément. La raison le proclame également. La conscience doit être tenue pour la voix de Dieu. Agir contre elle, c'est désobéir à ce qu'on croit la voix de Dieu : chose qui n'est jamais permise.

Peu importe ici que la conscience soit vraie ou fausse. Car chacun pèche comme il croit pécher. Tel acte, par exemple, est bon en soi et conforme à la loi de Dieu ; mais ma conscience le juge mauvais. Si je le fais, je désobéis réellement ; et ma désobé-